

GE_GERICHTE ATAS/632/2020 vom 3. August 2020

GE Cour de justice, 2020-08-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_632_2020

FR: GE_GERICHTE ATAS/632/2020 du 3 août 2020

IT: GE_GERICHTE ATAS/632/2020 del 3 agosto 2020

Volltext

Siégeant : Valérie MONTANI, Présidente; , Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1683/2020 ATAS/632/2020 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 3 août 2020 6ème Chambre

En la cause HÔTEL A_____, sis c/o B_____ SA, à GENEVE

recourant

contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, sis rue des Gares 16, Case postale 2660, GENEVE

intimé

A/1683/2020 - 2/2 - Vu en fait la décision du 14 mai 2020 de l'Office cantonal de l'emploi (ci-après : l'OCE), rejetant l'opposition formée par Monsieur C_____ pour l'Hôtel A_____ (ci- après : le recourant), à l'encontre d'une décision des 30 mars 2020 lui octroyant une indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) depuis le 27 mars 2020. Vu le recours du 12 juin 2020 déposé auprès de la chambre des assurances sociales de la Cour de justice, concluant à l'octroi d'une RHT depuis le 1er mars 2020. Vu la réponse de l'OCE du 13 juillet 2020 concluant au rejet du recours. Vu la réplique du recourant du 20 juillet 2020 par laquelle il déclare accepter la décision de l'OCE et annuler son recours. Attendu en droit que selon l'art. 89 al. 1 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA – E 5 10), le retrait du recours met fin à la procédure ; Que tel est le cas en l'espèce, le recourant ayant déclaré annuler son recours, ce qui doit être interprété comme un retrait ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. Que, pour le surplus, la procédure est gratuite.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle. 3. Dit que la procédure est gratuite

La greffière

Julia BARRY

La présidente

Valérie MONTANI

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.